

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

560^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 1^{er} avril 2019, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse,
M. Yves Vinette, conseiller,
Mme Germaine Leboeuf, conseillère,
Mme Elizabeth Faucher, conseillère,
Mme Nancy Benoît, conseillère,
M. Gérald Bilodeau, conseiller.

Est absent : M. Francis Perron, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2019.04.098

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de mars 2019
3. Approbation des écritures de journal général de février 2019

Période de questions du public (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
 - 1.3. Procès-verbal de correction – Règlement numéro 2018-391

2. Correspondance
 - 2.1. Course Québec-Montréal – Autorisation de passage
 - 2.2. Défi des Demois' ailes – Autorisation de passage
 - 2.3. Transplant Québec – Demande d'appui à la «Semaine du don d'organe et de tissus 2019»
 - 2.4. Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne – Demande de gratuité
3. Cahier spécial Le Nouvelliste – Achat de publicité
4. Transfert rue Gamelin – Suivi
5. Salon écolo – Participation et gratuité
6. Projet de borne électrique – Demande au réseau électrique
7. Prime de garde – Indexation
8. Congrès ADMQ – Autorisation de la dépense
9. Formation creusage, excavation et tranchée – Autorisation de la dépense
10. Soumission chlorure de calcium liquide – Acceptation de l'offre de la Municipalité de Saint-Stanislas
11. Projet bistro – Étude en vue du prolongement de la conduite d'égout sanitaire sur la rue Principale
12. Vente pour taxes – Désignation d'un représentant municipal
13. Renouvellement des assurances
14. Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Adhésion
15. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Autorisation de la dépense

D. Contrat et appels d'offres

1. Contrôle de végétation aux étangs aérés – Acceptation de l'offre
2. Garage municipal – Offre de services professionnels mécanique et électricité – Acceptation de l'offre
3. Garage municipal – Offre de service professionnel ingénierie de structure – Acceptation de l'offre
4. Modification de l'entrée du centre communautaire Charles-Henri Lapointe – Services professionnels pour plans et devis – Acceptation de l'offre
5. Génératrice pour l'hôtel de ville – Acceptation de la soumission
6. Tableau affichage baseball – Acceptation de la soumission

E. Avis de motion

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-396 modifiant le schéma d'aménagement

F. Adoption de règlement

1. Projet de règlement numéro 2019-393 modifiant le règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux – Adoption

G. Sécurité publique

1. Mesures d'urgence en cas d'inondation – Mise en place d'une réserve de sacs de sable à utiliser en cas de déclaration des mesures d'urgence

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Sonorisation des soirées musicales – Autorisation de la dépense
2. Course Richard Tessier – Dîner – Octroi du contrat
3. Fête nationale – Demande de subvention du PAF (Programme d'aide financière aux célébrations locales 2019) – Autorisation de signature
4. Fête nationale – Location de jeux gonflables – Autorisation de la dépense
5. Fête nationale – Activité thématique – Autorisation de la dépense
6. Fête nationale – Sonorisation – Autorisation de la dépense
7. Fêtes Champêtres – Gratuités
8. Relais pour la vie des Chenaux – Demande de prêt de deux abris pour équipe du Bulletin des Chenaux
9. Beach party mousse – Location de jeux et modules – Autorisation de la dépense
10. FADOQ – Pickleball et badminton à l'aréna – Demande de gratuité
11. Soccer – Contribution 2018 – Autorisation
12. Maison des jeunes – Assurances

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions du public (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2019.04.099

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

- Société d'habitation.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2019.04.100 LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 344 527,38 \$.

Liste des comptes payés	241 279,48 \$;
Liste des comptes à payer	53 143,97 \$;
Liste des salaires (4 semaines)	50 103,93 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE MARS 2019

Les encaissements du mois de mars sont de 1 226 249,86 \$.

2019.04.101 APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois de février 2019.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)

- Virée Île-du-Large;
- Enregistrement de la période des questions;
- Municipalisation de la rue Gamelin;
- Plan mesures d'urgence;
- Poste de directeur général adjoint.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-391

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal* le directeur général dépose une copie modifiée du Règlement numéro 2018-391 et du procès-verbal de la correction.

CORRESPONDANCE

2019.04.102 **COURSE QUÉBEC-MONTRÉAL – AUTORISATION DE PASSAGE**

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage de la course Québec - Montréal, sur le territoire de la municipalité, le 21 mai 2019.

Adoptée.

2019.04.103 **DÉFI DES DEMOIS'AILES – AUTORISATION DE PASSAGE**

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage du Défi des Demois'ailes, sur le territoire de la municipalité, le 13 juillet 2019.

Adoptée.

2019.04.104 **TRANSPLANT QUÉBEC – DEMANDE D'APPUI À LA «SEMAINE DU DON D'ORGANE ET DE TISSUS 2019»**

CONSIDÉRANT QUE le don d'organe et de tissus permet de sauver des vies et qu'il est important de sensibiliser la population au don d'organe et de tissus;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer les efforts de « Transplant Québec » dans le cadre de la *Semaine nationale du don d'organe et de tissus* qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019.

Adoptée.

2019.04.105 **ASSOCIATION DES POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE – DEMANDE DE GRATUITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne désire utiliser l'aréna afin de procéder au nettoyage de leurs jeux gonflables;

CONSIDÉRANT QUE par les années passées l'Association et la Municipalité ont fait des échanges de services afin d'accommoder les besoins des deux entités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du Règlement sur la tarification des services municipaux, le conseil peut, par résolution offrir une telle gratuité;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'utilisation de l'aréna gratuitement, pour une période de deux (2) jours, par l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne.

Adoptée.

2019.04.106 **CAHIER SPÉCIAL LE NOUVELLISTE – ACHAT DE PUBLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Nouvelliste publie, annuellement, un cahier spécial afin de faire connaître les activités estivales des municipalités de la Mauricie;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 1/8 de page dans le cahier spécial du Nouvelliste au montant de 318 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.107

TRANSFERT RUE GAMELIN – SUIVI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris depuis plusieurs années le processus en vue de municipaliser la portion de la rue Gamelin qui est une rue privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le directeur général à signer tout acte en vue de la transaction officialisant le transfert de la rue par la résolution 2016-10-292 à sa séance du mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à signer, pour le lot 4 176 425, se sont désistées à quelques reprises pour la signature des actes;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec attend après la municipalisation du chemin afin d'ériger une nouvelle ligne électrique pour desservir adéquatement les citoyens de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le notaire au dossier a avisé les personnes habiles à voter qu'un rendez-vous est fixé le mercredi 3 avril 2019, à 11 h, à l'hôtel de ville de la municipalité;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à défaut de signature des actes, par les représentants du lot 4 176 425 le mercredi 3 avril 2019, que le dossier soit transféré aux procureurs de la Municipalité afin que ces derniers leurs transmettent un avis leur donnant 15 jours pour signer les actes, à défaut de quoi la Municipalité entreprendra les recours légaux afin de procéder au transfert du lot à des fins de rue publique, sans aucun autre avis.

Adoptée.

2019.04.108

SALON ÉCOLO – PARTICIPATION ET GRATUITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Salon Écolo présentera sa quatrième édition le dimanche 2 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité partage la vision du salon et souhaite sensibiliser la population à l'importance de la protection de l'environnement;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter du matériel tel que chaises, tables et panneau d'affichage, de fournir le personnel pour le transport et de tenir un kiosque le jour de l'événement.

Adoptée.

2019.04.109

PROJET DE BORNE ÉLECTRIQUE – DEMANDE AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a présenté un projet afin de doter les municipalités de la MRC de borne électrique standard afin de recharger les véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà, à ses frais, fait installer deux (2) bornes de recharge standard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait se doter d'une borne de recharge rapide afin de desservir la clientèle touristique de passage dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers de

mandater la MRC des Chenaux afin qu'elle fasse les démarches, auprès du Réseau électrique, afin qu'ils installent une borne de recharge rapide à Sainte-Anne-de-la-Pérade

Adoptée.

2019.04.110

PRIME DE GARDE – INDEXATION

CONSIDÉRANT QUE lors du renouvellement de la négociation de la convention collective, en juin 2016, le directeur général a accepté de conserver le téléphone cellulaire pour les appels d'urgence en dehors des heures de bureau;

CONSIDÉRANT QUE dans la convention collective, les employés qui sont de garde reçoivent une indexation annuelle de la prime de garde;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016 le directeur général n'a pas reçu d'augmentation ou d'indexation de la prime de garde;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter la compensation pour la garde du directeur général à 92,25 \$ par semaine.

Adoptée.

CONGRÈS ADMQ – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Ce point a déjà été traité lors de la séance ordinaire du mois de février 2019.

2019.04.111

**FORMATION CREUSAGE, EXCAVATION ET TRANCHÉE –
AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent suivre un programme de formation continu afin de se conformer au plan de formation prévu par la CNESST et la Mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a organisé un groupe pour la formation en « Creusement, excavation et tranchée »;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la voirie sont dus pour une mise à jour de leurs connaissances dans ce domaine;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 259,50 \$, avant toutes les taxes applicables, pour l'inscription à la formation « Creusement, excavation et tranchée » pour Michel Devost, Stéphane Jacques et Normand Godin, offerte en la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan le 16 avril 2019, et d'autoriser les dépenses inhérentes à la participation à la formation selon les dispositions du Règlement sur les frais de représentations et de déplacements des élus et employés de la municipalité.

Adoptée.

2019.04.112

**SOUSSION CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE –
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
STANISLAS**

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2017 la Municipalité s'est jointe à la Municipalité de Saint-Stanislas afin de procéder à l'épandage de chlorure de calcium liquide sur certains tronçons de chemin de terre et que l'entente a été renouvelée au printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer le partenariat avec la

Municipalité de Saint-Stanislas et que cette dernière souhaite également la poursuite de ce partenariat;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la firme Somavrac C.C. pour l'épandage de 10 000 litres de chlorure de calcium liquide à 35 % de concentration dans certains chemins municipaux, au tarif de 0,329 \$ le litre et de se joindre à la Municipalité de Saint-Stanislas pour la réalisation de cet achat et de rembourser la Municipalité de Saint-Stanislas sur la présentation d'une facture relative à cet achat.

Adoptée.

2019.04.113

PROJET BISTRO – ÉTUDE EN VUE DU PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'un entrepreneur désire s'installer dans les locaux du 661 rue Principale afin d'installer un commerce de vente de nourriture de style bistro, un bar et une microbrasserie;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaiterait que la Municipalité desserve ce bâtiment par son réseau d'égout sanitaire;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur général afin de réaliser une étude préliminaire afin d'évaluer les coûts reliés au raccordement de ce bâtiment au réseau d'égout sanitaire de la municipalité.

Adoptée.

2019.04.114

VENTE POUR TAXES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant de cette dernière afin d'être autorisé à enchérir lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales qui se tiendra le 12 juin 2019, à la MRC des Chenaux;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désigne, madame Germaine Leboeuf à enchérir et acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Adoptée.

2019.04.115

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler les assurances responsabilité civile, en cas de sinistre et des véhicules auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de 51 727 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée.

2019.04.116

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a évalué les avantages d'être membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 265 \$, avant toutes les taxes applicables, afin d'adhérer à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

Adoptée.

2019.04.117

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ
INCENDIE DU QUÉBEC – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser les frais d'inscription de 545 \$, avant toutes les taxes applicables, et les dépenses inhérentes à la participation au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui a lieu du 18 au 21 mai 2019, au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie; selon les règles édictées par le règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés, et ce, pour Francis Perron, directeur du service de protection contre les incendies, et Martin Rivard, officier.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2019.04.118

**CONTRÔLE DE VÉGÉTATION AUX ÉTANGS AÉRÉS –
ACCEPTATION DE L'OFFRE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons contrôler la végétation autour des étangs aérés de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été très satisfaits du travail réalisé par l'entrepreneur qui a fait le contrôle en 2018 et que ce dernier nous offre un contrat de trois (3) ans sans augmentation;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de contrôle de la végétation à l'entreprise Les Gazons Tessier, pour deux traitements d'herbicide non sélectif, pour un montant de 1 300 \$, avant toutes les taxes applicables et ce pour une période de trois (3) ans au même tarif.

Adoptée.

2019.04.119

**GARAGE MUNICIPAL – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ – ACCEPTATION DE L'OFFRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un garage municipal et que pour ce faire il doit y avoir des plans et devis réalisés par un ingénieur en mécanique et en électricité;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Énerco groupe conseil pour les plans et devis en mécanique et électricité du bâtiment, au montant de 7 230 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.120

**GARAGE MUNICIPAL – OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL
INGÉNIERIE DE STRUCTURE – ACCEPTATION DE L'OFFRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un garage municipal et que pour ce faire il doit y avoir des plans et devis réalisés par un ingénieur en structure de bâtiment;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de la firme VSQ ingénierie de structures pour les plans et devis en structure du bâtiment, au montant de 8 000 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.121

MODIFICATION DE L'ENTRÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHARLES-HENRI LAPOINTE – SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS – ACCEPTATION DE L'OFFRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation qu'elle est admissible à une subvention maximale de 100 000 \$ dans le cadre du PRIMADA;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère demande d'avoir une soumission valable afin de confirmer l'octroi du contrat et que cette dernière doit être transmise avant le 31 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fait réaliser l'étude préliminaire du dossier par la firme Bilodeau Baril Leeming architectes;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels en architecture de la firme Bilodeau Baril Leeming architectes pour la réalisation des plans et devis relatifs au projet d'accessibilité au centre communautaire Charles-Henri Lapointe, pour un montant de 11 750 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.122

GÉNÉRATRICE POUR L'HÔTEL DE VILLE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière de l'agence municipale de financement et du développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec pour le soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Val-Mauricie électrique inc. pour la fourniture, l'installation et le branchement d'un groupe électrogène 200 ampères au gaz naturel, pour un montant de 38 085 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.123

TABLEAU AFFICHAGE BASEBALL – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite installer un tableau d'affichage sur le petit terrain de baseball;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'Agence France Caron pour l'achat d'un tableau d'affichage de marque Nevco modèle 1650 et d'une manette sans fil et de son récepteur pour un montant de 3 914,80 \$, avant toutes les taxes applicables et un poteau en acier galvanisé chez Dupont Métal inc. au montant de 900 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-396 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019.04.124

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-393 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-353 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

ATTENDU QUE le conseil désire mettre à jour son règlement sur la tarification des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 4 mars 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que le règlement numéro 2019-393 soit adopté et comme suit :

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 27 portant sur les tarifs des services pour le « Service d'animation estivale (SAE) »

2.1. Modifier la tarification applicable au service d'animation estivale, incluant le service de garde, selon la grille suivante :

Pour 8 semaines

<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Résident</u>	<u>Non résident</u>
1 enfant	225 \$	325 \$
2 enfants	380 \$	570 \$
3 enfants	498 \$	747 \$
Enfant supplémentaire	165 \$	245 \$

À la semaine

<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Résident</u>	<u>Non résident</u>
1 enfant	62 \$	93 \$
2 enfants	96 \$	145 \$
3 enfants	130 \$	195 \$
Enfant supplémentaire	40 \$	59 \$

À la journée

<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Résident</u>	<u>Non résident</u>
Par enfant	23 \$	34 \$

Le service d'animation estivale se tient du lundi au vendredi de 9 h à 16 h à moins d'une décision contraire du conseil entériné par une résolution du conseil en ce sens.

Le service de garde se tient du lundi au vendredi de 7 h 15 à 9 h et de 16 h à 17 h 30 à moins d'une décision contraire du conseil entériné par une résolution du conseil en ce sens.

ARTICLE 3 – Modification de l'article 36 portant sur l'indexation annuelle

Ajouter à la suite de l'alinéa un (1), l'alinéa suivant :

Tous les montants indexés en regard du premier alinéa de cet article seront ajustés au dollar inférieur pour les montants de 0,49 \$ et moins et au dollar supérieur pour les montants de 0,50 \$ et plus.

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019.04.125

MESURES D'URGENCE EN CAS D'INONDATION – MISE EN PLACE D'UNE RÉSERVE DE SACS DE SABLE À UTILISER EN CAS DE DÉCLARATION DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se préparer en cas d'inondation due aux crues printanières;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver 12 palettes de 56 sacs de sable tout usage, de 20 kilogrammes, par l'entremise de Maurice Laganière inc. qui s'engage auprès de la Municipalité à ne faire aucun profit sur la vente de ces sacs de sable.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2019.04.126

SONORISATION DES SOIRÉES MUSICALES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des productions Maskishow pour la sonorisation des trois (3) soirées musicales pour un montant de 3 050 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.127

COURSE RICHARD TESSIER – DÎNER – OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du traiteur Domaine Le Grand Duc de la Pérade pour le repas spaghetti offert dans le cadre de la course Richard Tessier au montant 6 \$ par personne.

Adoptée.

2019.04.128

FÊTE NATIONALE – DEMANDE DE SUBVENTION DU PAF (PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2019) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Maryse Bellemare de signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la demande de subvention du PAF (programme d'aide financière aux célébrations locales 2019) pour la Fête nationale.

Adoptée.

2019.04.129

FÊTE NATIONALE – LOCATION DE JEUX GONFLABLES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Les Gonflés, pour la fourniture des jeux gonflables dans le cadre de la Fête nationale, au montant de 1 100 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.130

FÊTE NATIONALE – ACTIVITÉ THÉMATIQUE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Personare pour de l'animation lors de la Fête nationale, pour un montant de 500 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.131

FÊTE NATIONALE – SONORISATION – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de productions Maskishow pour la sonorisation du spectacle de la Fête nationale au montant de 1 995 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.132

FÊTES CHAMPÊTRES – GRATUITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être partenaire de l'organisation des Fêtes Champêtres qui auront lieu annuellement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux le conseil peut octroyer une gratuité de location à un organisme en raison du caractère exceptionnel de la demande qui lui est soumise;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter gratuitement la scène, les chapiteaux, le système de sonorisation mobile, les chaises et les tables pour l'organisation des Fêtes Champêtres qui auront lieu à l'été 2019 et pour les éditions suivantes.

Adoptée.

2019.04.133

RELAIS POUR LA VIE DES CHENAUX – DEMANDE DE PRÊT DE DEUX ABRIS POUR ÉQUIPE DU BULLETIN DES CHENAUX

CONSIDÉRANT QU'une équipe formée de citoyens et citoyennes de la municipalité vont représenter le Bulletin des Chenaux lors du relais pour la vie;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de prêter deux chapiteaux pliables 10' x 10' lors de la tenue de l'événement en 2019.

Adoptée.

2019.04.134

BEACH PARTY MOUSSE – LOCATION DE JEUX ET MODULES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Les Gonflés pour le matériel et les jeux gonflables lors du « Party mousse » le 17 août 2019, pour un montant de 2 292 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.04.135

FADOQ – PICKLEBALL ET BADMINTON À L'ARÉNA – DEMANDE DE GRATUITÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux le conseil peut octroyer une gratuité de location à un organisme en raison du caractère exceptionnel de la demande qui lui est soumise;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la gratuité à la FADOQ – Âge d'or de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la tenue des activités de Pickleball et de badminton à l'aréna, les mardi et mercredi, de 19 h à 21 h, et ce, du 12 juin au 25 août 2019.

Adoptée.

2019.04.136

SOCCER – CONTRIBUTION 2018 – AUTORISATION

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la contribution de 760 \$ à l'Association de soccer Des Chenaux pour l'année 2018 malgré le fait que la demande n'a pas été faite dans les délais prescrits et d'aviser l'Association qu'elle devra faire sa demande dans les délais prescrits pour la contribution de 2019 à défaut de quoi la subvention ne sera pas versée en 2020.

Adoptée.

2019.04.137

MAISON DES JEUNES – ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir l'implantation du projet de maison de jeunes dans la municipalité;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'assureur de la Municipalité, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), d'assurer la maison des jeunes Le Shack La Pérade comme société assurée au compte de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la responsabilité civile et les erreurs et omissions.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)

- Poste de directeur général adjoint;
- Compte de taxes;
- Panneau d'affichage électronique;
- Virée Île-du-Sable Est.

RAPPORT DES COMITÉS

- MRC des Chenaux – Projet Internet haute vitesse.

2019.04.138

LEVÉE ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers, que la présente séance est levée à 20 h 12.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

/Diane Aubut/
Mairesse

/Jacques Taillefer/
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Diane Aubut/
Mairesse